Conseil Municipal du 14 décembre 2017
Compte rendu de Jean-Pierre Fournier « De l'autre bout de la table »

Début à 18h03

Excusés : Sophie Crémona (pouvoir donné à Thierry Dané), Sylviane Thouvenot (pouvoir donné à Arlette Jaworski), Sébastien Gillet (pouvoir donné à Michel Courtoisier), Stéphanie Brenier (pouvoir donné à Véronique Perussault).

La Directrice Générale des Services était absente et excusée.

Presse : Adeline Asper pour Vosges Matin.

Public : 3 personnes - José Chutin, Chantal Lemoine, Antonella Millot.

Secrétaire de séance : Angélique Pierrot.

18 points l'ordre du jour - 17 votes. Mes votes :

- **12 abstentions.**
- **2 « contre »**
- **3 « pour »**

Point 1 – ZAC de l'ex BA 902 - Cessions de parcelles de terrain à la Communauté de Communes Terre d'Eau

Présentation du point par l'adjoint aux finances. Le maire l'a interrompu pour rapporter un propos émis par un conseiller municipal d'opposition de Vittel, Daniel Bazelaire, qui aurait dit que Contrexéville avait d'habiles négociateurs.

Après la présentation, je me suis exprimé pour :

- Dire que je ne savais pas si les négociateurs étaient habiles, que je ne portais pas de jugement de valeur, et que Contrexéville se retrouvait avec un déficit de 301 210,92 € sur le projet ZAC BA 902.

- Soulever, à nouveau, la question des rapprochements forcés tels que la loi NOTRe les impose.

- Souligner l'absurdité du système qui n'avait pas prévu les méthodes et modalités de transfert de compétences dans la loi NOTRe et que, dans ce cas précis, cela amenait à des négociations de gré à gré, entre vendeur et acheteur.

- Démontrer que ceci était aussi absurde que la question du retour ou non aux quatre jours d'école au lieu des quatre jours et demi actuels. Cette question va générer une disparité complète en matière d'éducation et de scolarisation sur le territoire national puisqu'il ne s'agit pas d'une décision de l'Etat, qui a pourtant dans ses missions, la charge de l'enseignement. Celui-ci s'en remettant aux décisions locales qui risquent fort d'oublier les intérêts de l'enfant.

- Indiquer que dans ce cas, je m'abstiendrai sur tous les points relatifs à ce transfert de compétence à propos de la ZAC sauf sur un point. Celui qui concerne l'installation de la zone commerciale Arches Métropoles. Je voterai contre.

- Rappeler ce que j'avais déjà démontré dans des réunions précédentes et pour corriger un propos du maire rapporté dans Vosges Matin, quelques jours avant ce conseil, qui évoque la création de 60 emplois. J'ai contesté ce nombre en indiquant que

    - pour VOGEP il s'agissait, pour notre territoire, d'un déplacement de vingt-deux kilomètres (Tollaincourt), des trente emplois existants et qu'il y aurait, peut-être un à trois emplois nouveaux au regard de la surface plus grande des locaux permettant d'augmenter l'activité,

    - pour Arches Métropoles, ce ne sera, à moyen ou long terme, qu'un transfert des emplois des commerces actuels vers ceux, nouveaux, qui seront installés sur cet espace.

Le maire m'a répondu point par point en partageant mon analyse sur la loi NOTRe et sur le temps scolaire et en réfutant ce que j'ai dit sur les emplois. Il confirme qu'il y aura bien 60 créations d'emploi. Tout en « chatouillant » l'équipe précédente sur la mise à disposition d'un terrain à l'ADAPEI pour l'euro symbolique et une surestimation du prix des terrains à vendre, il a ajouté que les projets de ZAC sont toujours déficitaires.

Françoise Pigenel est ensuite intervenue sur la perte des 78 940 € qu'aurait pu rapporter la vente préalable des bois sur les parcelles cédées à la Communauté de Communes Terre d'O. Elle s'est abstenue lors du vote.

Me suis abstenu

Point 3 – ZAC de l'ex BA 902 - Cessions de parcelles de terrain à la Communauté de Communes Terre d'Eau en vue d'y implanter les activités de l'entreprise SAS Les Arches Métropoles

A la fin de l'intervention de l'adjoint aux finances, j'ai parlé de la désertification des centres villes due aux zones commerciales périphériques, du casse-tête et des coûts que rencontrent les mairies actuellement pour ramener le commerce au cœur des villes, après avoir, par un temps, cautionné ces zones.

Véronique Perussault (VP) a évoqué la tristesse de la galerie thermale en cette période de fêtes : commerces fermés, pas de lumière, pas de musique.
Le maire lui a rétorqué qu'il y avait des illuminations et des sapins et que les commerçants devaient jouer le jeu, la ville pouvant leur fournir du matériel. Pour la musique, il suffit que les commerçants prennent contact avec l'informaticien de la ville pour qu'il travaille sur la programmation d'une telle diffusion.
VP a insisté sur ces manques pendant le marché de saint Nicolas du 3 décembre 2017, ce qui a provoqué la réaction de Michel Courtoisier qui a affirmé qu'avec les stands il n'y avait pas de place pour mettre des sapins.

VP a ensuite informé le conseil qu'un adjoint, Philippe Casteran, s'était permis de dire à la personne avec qui elle discutait sous la galerie : « ne lui parle pas, elle est de l'opposition » et dit que ce n'était pas normal. S'en sont suivis une réaction de l'adjoint concerné et un échange houleux entre eux auquel a mis fin le maire.

Françoise Pigenel s'est inquiétée de savoir ce qu'il allait advenir des locaux de la pharmacie centrale qui venait de déménager. Le maire a dit que cet espace n'était plus conforme pour la pharmacie et devenait étroit pour elle. Il a ajouté que ce lieu ne serait pas délaissé et qu'il y aurait quelque chose mais pas nécessairement un commerce.

Ai voté « contre »

Point 6 – Budget principal 2017 : décisions modificatives N° 5/2017 et N° 6/2017

D'habitude, je ne conteste pas ces décisions modificatives de budget puisqu'il s'agit d'obligations administratives et techniques.

Mais dans ce cas, elles m'ont permis de rappeler aux membres du conseil que la commune était de plus en plus dépossédée de ces missions et propres décisions. En l'occurrence :

- l'association « Office de Tourisme » qui a été dissoute suite à la création de la SPL « Destination Vittel-Contrexéville » qui enlève aux acteurs locaux du tourisme tout pouvoir de décision. La ville espère récupérer 25 000 € à la fin de la procédure de dissolution. J'ai exprimé mes regrets que cette disparition n'ait pas été annoncée publiquement aux Contrexévillois.

- La responsabilité du développement économique de la ville qui remonte, contrainte et forcée, à la communauté de communes Terre d'Eau (déficit de 301 210,92 €).

Me suis abstenu

Point 10 – Acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement de gestion des écoulements - autorisation donnée au maire de signer les actes authentiques d'achat pour différentes parcelles de terrain

Après lecture par le maire du contenu de ce point, j'ai déclaré que je ne savais pas s'il y avait d'habiles négociateurs parmi les vendeurs, clin d'œil au début de séance, mais que, selon les parcelles, le prix du mètre carré variait de 0,305 € à 3,00 €, soit un rapport de 1 à 10.

Réponse du maire à laquelle je m'attendais : la ville a été accompagnée par la SAFER et la Chambre d'Agriculture, les parcelles étaient soient des friches, prés ou bois.
Mais, il a fini par lâcher que certains vendeurs étaient plus âpres que d'autres en affaires et, pour certains, d'autant plus qu'ils savaient que ces terrains étaient importants dans le projet de lutte contre les inondations.

Le maire a annoncé que Marie-Josée Lordier, concernée par ce point, ne participerait pas au vote.

Ai voté « pour »

Point 14 – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le maire pour l'année 2018

Demande régulière et annuelle présentée par l'hypermarché Leclerc pour ouvrir exceptionnellement les trois derniers dimanche de décembre à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Chaque année, je m'y oppose et n'ai pas redéveloppé l'argumentation.

Arlette Jaworski et Françoise Pigenel se sont abstenues.

Ai voté « contre »

Point 15 – Modification du règlement de fonctionnement de l'établissement multi-accueil Pitchoun's

J'ai exprimé deux demandes techniques pour simplifier le travail de tous, agents comme conseillers municipaux :

- Lorsqu'il n'y a que quelques changements dans une convention, un texte administratif, ou … déjà abordés antérieurement par le conseil municipal, ne pourrait-on pas marquer en gras ou souligner les parties modifiées (gain de temps pour tous) ?

- Lorsqu'il y a recours aux sigles, ne pourrait-on pas lors de leur première utilisation les développer ?

Le maire a dit oui, l'a noté et a dit que ce serait fait.

Ai voté « pour »

Point 16 – Personnel communal : modification du tableau des emplois

Lors du tour d'horizon des différents postes concernés, un débat s'est installé en ce qui concerne ceux relatifs à la bibliothèque municipale. Pour information, il faut remplacer la responsable de la bibliothèque qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2017 et avoir une personne qui travaillerait aux côtés du nouveau responsable.

L'adjointe à la culture a regretté qu'un poste à durée à déterminée ouvert au 1er janvier 2017 n'ait pas été reconduit alors que la personne était compétente et avait déménagé pour venir à Contrexéville. Il lui a été répondu que c'était pour raison économique et qu'un agent communal qui avait déjà travaillé à la bibliothèque souhaitait y retourner. Elle a alors dit qu'elle aurait aimé être consultée sur ce point et que l'on tienne compte de son avis.

Laëtitia Piquard de la liste Guyot a appuyé l'intervention de l'adjointe à la culture.

Comprenant que l'on se batte contre les emplois précaires, j'ai laissé faire et ai pris conscience, au cours de la discussion, que cette défense était aussi construite sur l'affect et le réseau ; la personne en question ayant de la proximité avec les intervenantes.

Vers la fin du débat, je suis intervenu pour dire à l'adjointe à la culture qu'elle défendait ce poste parce que cela la concernait directement et que j'aurais aimé qu'elle ait autant de virulence pour que, entre autres, soient embauchés tous les salariés de l'ex MCL à qui les membres de son équipe avaient promis des postes. Et que les quelques-uns qui avaient eu la chance d'être repris n'aient pas des contrats renouvelés annuellement, comme c'est le cas actuellement, les laissant en permanence dans l'incertitude de la pérennité de l'emploi.

Laëtitia Piquard m'a demandé pourquoi je ne répondais qu'à l'adjointe. Je lui ai répondu que je ne savais pas que la liste Guyot avait rejoint officiellement la majorité municipale.

Le maire a arrêté cette discussion et repris la lecture de la liste des postes touchés par ces modifications.

Lorsqu'il eût fini, je lui ai demandé quand avait été réuni le Comité Technique, qui regroupe employeur et représentants syndicaux, et qu'elle avait été sa décision. Réponse : le matin et unanimité.

J'ai demandé que désormais, la date de réunion de ce Comité Technique préalable soit indiquée dans la note de synthèse ainsi que le résultat des décisions avec l'état des votes. Réponse du maire : oui, je le note.

En tant que conseiller municipal respectant le travail des syndicats, d'ordinaire j'approuve ce que le Comité Technique décide. Pour ce conseil et dans ce contexte, je me suis abstenu.

Se sont abstenus également : Arlette Jaworski, Laëtitia Piquard et Françoise Pigenel.

<u>Me suis abstenu</u>

Questions diverses

1) Jean-Pierre Fournier
   Le sel de déneigement n'est plus mis à disposition des Contrexévillois.
   Réponse de l'adjoint aux travaux : le bac a été remis mais à l'intérieur, derrière les grilles car il y avait des abus commis notamment par des non Contrexévillois. Il faudra, désormais, s'y rendre pendant les heures de travail des agents.

2) Véronique Perussault est revenue sur la procédure de traitement des requêtes déposées par un citoyen sur le site Interne de la Ville, point qu'elle a évoqué lors du conseil municipal précédent.
   Le maire lui a répondu qu'il attendait le budget 2018 pour commander le système informatique qui gérerait cet aspect dont l'achat a été validé dans un conseil précédent.

3) Françoise Pigenel a parlé des travaux qu'effectue Nestlé et de la gêne que cela pouvait éventuellement générer.
   Le maire a dit qu'il s'agissait de la construction d'un parking pour voiture légère de cent places pour les commerciaux et le personnel et que son accès se ferait par le poste de garde.

Fin du conseil : 19h56

Les autres points de l'ordre du jour :

2 ZAC de l'ex BA 902 - Cessions de parcelles de terrain à la Communauté de Communes Terre d'Eau en vue d'y implanter les activités de l'entreprise VOGEP
4 Budget Annexe ZAC 2017 - décision modificative N° 1/2017
5 ZAC de l'ex BA 902 : devenir de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux
7 ZAC de la Croisette à Vittel : avis du conseil municipal sur le transfert des terrains à la communauté de Communes Terre d'Eau
8 ZAE du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair : avis du conseil municipal sur le transfert des terrains à la communauté de Communes Terre d'Eau
9 Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Terre d'Eau au Syndicat Mixte EPTB Meurthe et Madon
11 Renouvellement du parc automobile - Achat d'un véhicule électrique : demande de subvention auprès de l'état dans le cadre du dispositif TEPCV
12 Assujettissement à la TVA du service public de l'eau potable
13 Assujettissement à la TVA du service public de l'assainissement - transport et collecte
17 Contrats d'assurance des risques statutaires
18 Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation générale : information du conseil municipal